

LA VILLE ET SIG RÉALISENT DES TRAVAUX

RUE PESTALOZZI ET ALENTOURS / INFORMATIONS TRAVAUX / FÉVRIER 2024

- Mise en sens unique :** RAPPEL : La rue Pestalozzi sera mise en sens unique (« en descente »), sauf cycles et TPG au plus tard le 26 février. Des interventions pour la mise en place de cette mesure auront lieu tout au long de la semaine du 19 au 23 février. Le tronçon de l'avenue Trembley situé entre l'avenue du Bouchet et la rue de Moillebeau sera mis en sens unique également, ainsi que le tronçon de la rue du Grand-Pré situé entre l'avenue Giuseppe-Motta et la rue de Vermont. Certains accès seront maintenus dans les deux sens pour les riverain-e-s (voir plan ci-dessous). Les feux de circulation du carrefour Grand-Pré / Hoffmann / Pestalozzi / G.-Motta seront remis en service dans la journée du 26 février.
- Déviations des bus :** Le bus 22 sera dévié dès le 26 février (voir www.tpg.ch). Les bus 3 et 11 seront maintenus dans les deux sens mais les arrêts seront déplacés à proximité.
- Cycles et piétons :** Les conditions actuelles de circulation des cycles seront maintenues. Le trottoir le long du parc Trembley restera fermé. Les piéton-ne-s peuvent cheminer dans le parc ou sur le trottoir opposé. Les accès à pied aux bâtiments et aux commerces seront garantis en tout temps.

La Ville de Genève, consciente des désagréments occasionnés par ces travaux, remercie le public et les riverain-e-s de leur patience et de leur compréhension.







CONTACT:

VILLE DE GENÈVE
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU GÉNIE CIVIL
ET DE LA MOBILITÉ

Rue François-Dussaud 10 | 1227 Les Acacias - Genève
T 022 418 21 00 - E agcm@ville-ge.ch

RUE PESTALOZZI ET ALENTOURS / déviations dès le 26 février 2024 :

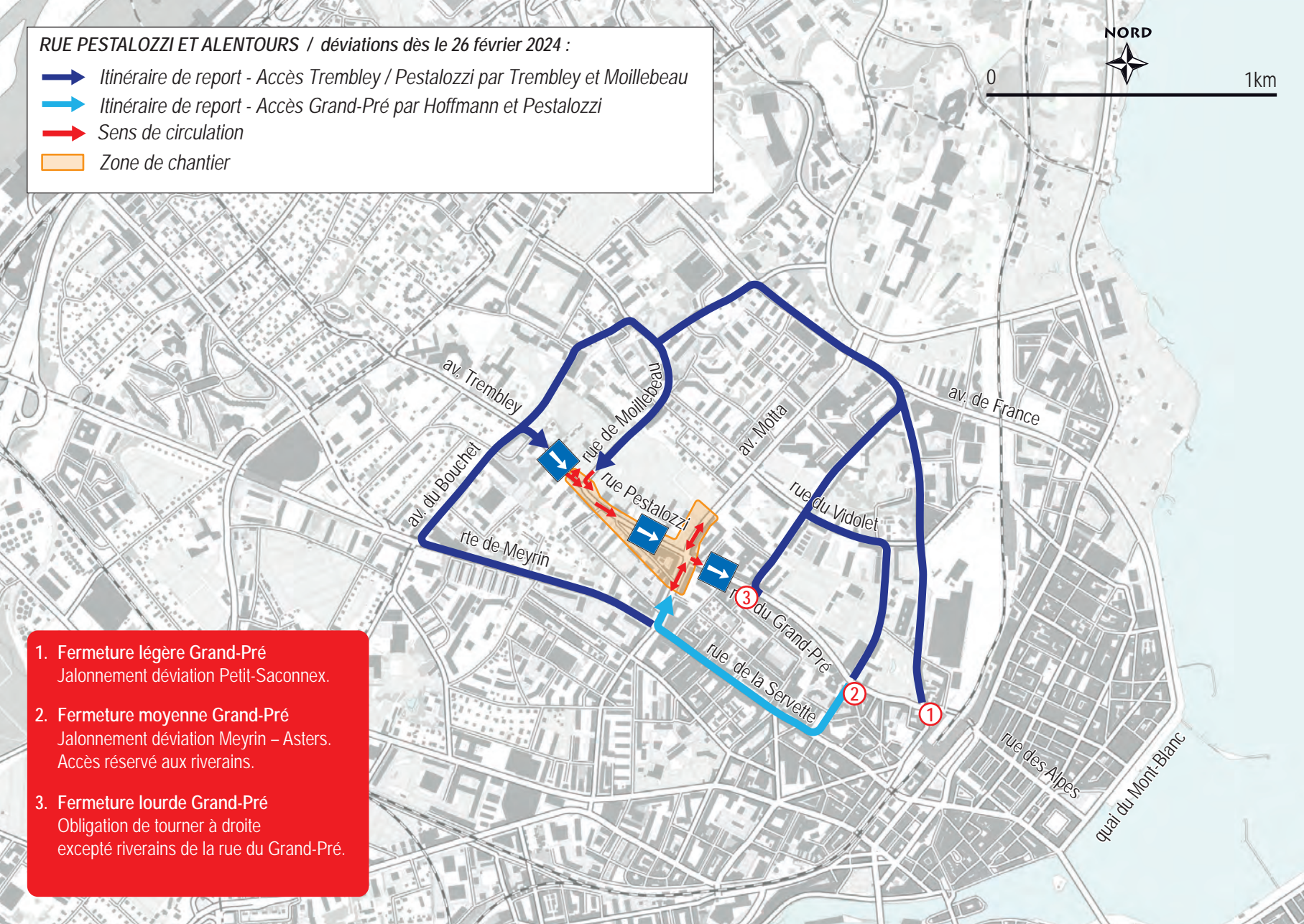
-  Itinéraire de report - Accès Trembley / Pestalozzi par Trembley et Moillebeau
-  Itinéraire de report - Accès Grand-Pré par Hoffmann et Pestalozzi
-  Sens de circulation
-  Zone de chantier

NORD



0

1km



- 1. Fermeture légère Grand-Pré**
Jalonnement déviation Petit-Sacconnex.
- 2. Fermeture moyenne Grand-Pré**
Jalonnement déviation Meyrin – Asters.
Accès réservé aux riverains.
- 3. Fermeture lourde Grand-Pré**
Obligation de tourner à droite
excepté riverains de la rue du Grand-Pré.